



Temps de coupure entre le matin et après midi

Par **eder64600**, le **05/01/2013** à **08:08**

bonjourrrnOn m'a changer mon planning de temps de travail en temps normale j'avais 1heure de coupure pour le repas donc je rester sur place pour manger mais mon nouveau planning j'ai 3 h de coupure pour manger es que c'est légale? rn en sachant que j'aurai des frais supplémentaire pour la garde de mes deux enfants (garderie d'école 2 h tous les soir et le mercredi après midi)rrnex ancienne horairernrn8h 12h 13h 16hrnle mercredi je terminer a 14hrnnnouvelle horairernrn8h 12h 15h 18h rnje précise je suis en grand distribution non alimentaire depuis 12 ans chez le même employeurrrn**merci de vos réponses**

Par **pat76**, le **05/01/2013** à **18:04**

BonjourrrnVos horaires étaient précisés dans votre contrat de travail?rrnVous avez été informée au moins 7 jours à l'avance et par écrit de la mofication de vos horaires?